

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 13 février 2012 à la salle des Jardins

Il est 20h16 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance.

En préambule, il propose de modifier l'ordre du jour afin que : la présentation de Mme Magali ZUERCHER du bureau Urbaplan, prévue sous point 5, relative au plan de quartier du secteur des Ochettes se déroule en début de séance, avant l'appel. Aucun membre du Conseil ne s'opposant à cette modification, M. TAVERNIER invite Mme ZUERCHER, tout en lui souhaitant la bienvenue, à débiter sa présentation. Auparavant il demande à M. MONNIN s'il désire introduire le sujet.

M. MONNIN précise que le quartier des Ochettes, situé au cœur du village est un endroit stratégique, raison pour laquelle la Municipalité y attache beaucoup d'importance. Elle a jugé opportun de confier l'élaboration du plan de ce quartier au bureau d'urbanisme Urbaplan. Cette étude ne peut toutefois pas se réaliser sans l'octroi d'un crédit estimé à Fr. 176'000. --. Aucune décision relative aux règles du plan de quartier ne sera prise ce soir car il s'agit uniquement de voter l'octroi du crédit. La commune de Denges étant propriétaire de 3 parcelles, elle est partie prenante à cette étude et tient tout particulièrement à ce que des constructions pérennes soient réalisées.

M. MONNIN passe ensuite la parole à Mme ZUERCHER qui commente un diaporama donnant toutes précisions sur l'élaboration du plan de quartier des Ochettes.

A l'issue de cette présentation, Mme MOTTU STELLA demande s'il devrait y avoir de nouveaux équipements communaux ?

Mme ZUERCHER indique que suivant le type de constructions érigées, des infrastructures devraient être intégrées telles que par exemple de nouvelles classes ou encore la création d'un giratoire. Ces équipements feraient toutefois l'objet d'une participation des propriétaires concernés ainsi que la loi le précise suite à la motion Haldy. La loi stipule que lorsqu'un plan d'affectation prévoit la création de nouvelles zones à bâtir, les communes peuvent faire participer les propriétaires aux frais d'équipement.

Mme MOTTU STELLA demande également ce qui se passerait si le Conseil Communal s'opposait à ce nouveau plan de quartier ?

Tout serait stoppé répond Mme ZUERCHER, mais c'est bien pour éviter cette issue que la Municipalité a décidé l'élaboration du projet actuel. S'il est refusé, il ne sera pas possible d'ériger d'autres constructions car le secteur est en zone village et doit faire l'objet d'un plan de quartier.

C'est bien dans le but de rassurer la population, ajoute M. MONNIN, que le choix du bureau Urbaplan s'est imposé à la Municipalité. Etant un organisme neutre, toute notion de promotion immobilière ou autre est exclue. Seul l'octroi du crédit sera voté ce soir, aucune autre décision ne sera prise quant aux constructions futures.

MM. MONNIN et TAVERNIER remercient Mme ZUERCHER pour sa présentation claire et concise.

Il est 20.47h.et la séance reprend son cours normal

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	39
Membres excusés	5
Membre non excusé	1

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel
- 2) Assermentation
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011
- 4) Correspondances
- 5) Présentation de Mme Magali ZUERCHER, bureau Urbaplan, plan de quartier secteur Ochettes
- 6) Préavis 1/2012 – Crédit d'étude de Fr. 176'000.—TTC pour l'élaboration d'un plan de quartier dans le secteur des Ochettes
- 7) Communications municipales
- 8) Propositions individuelles
- 9) Divers

L'ordre du jour est modifié à la demande du président puisque la présentation de Mme ZUERCHER a déjà eu lieu. Les communications municipales sont déplacées sous point 5. Ces demandes de modifications sont acceptées sans aucune opposition.

simplex

2. Assermentation

M. TAVERNIER demande à Mme Milena CHIARI, à qui il souhaite la bienvenue, de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à son assermentation. M. TAVERNIER lit le serment stipulé à l'Art. 5 du Règlement du Conseil communal et lui demande de prêter serment en levant la main droite et en disant "Je le promets".

3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 12 décembre 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 12 décembre 2011 est accepté par 37 voix et 1 abstention. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer.

4. Correspondances

- | | |
|--------------|---|
| 12.12.2011 | Lettre de démission de M. Christian ROSSIER conseiller communal, après 30 ans de présence |
| 23.12.2011 : | Réception du préavis no1/2012 concernant l'étude d'un crédit de Fr. 176'000.—pour l'élaboration d'un plan de quartier dans le secteur des Ochettes et transmission aux commissions technique et gestion-finances |
| 27.12.2011 | Courrier de M. Philippe CHAPPUIS, porte-parole du Groupe PRIERE POUR MON VILLAGE adressant ses remerciements au Conseil Communal pour la belle réalisation de la zone de loisirs au centre de notre village et assurant les autorités des prières de son groupe |
| 30.01.2012 | Réception du rapport de la commission technique relatif au préavis no 1/2012 |

31.01.2012	Réception du rapport de la commission gestion-finances pour le même préavis
02.02.2012	Lettre habituelle au Préfet l'informant de notre séance du 13 février 2012
06.02.2012	Réception d'un Email du SECRI indiquant la marche à suivre pour le scrutin du 11 mars 2012
09.02.2012	Réception d'un Email du SECRI pour mise à jour des données VOTELEC et test de saisie

5. Communications municipales

M. CHARMEY commence par passer la parole à M. GALLAY afin qu'il fasse part du suivi des dossiers limitation 30km/heure dans le village et motion Crottaz

Le projet d'amélioration de la modération du trafic est en cours de finalisation annonce M. GALLAY. Il ajoute que des réflexions liées à la motion Crottaz, sont également intégrées dans le projet. Concernant les abris-bus, il s'agit de définir leurs nombres et emplacements. Des précisions complémentaires pourront être apportées vraisemblablement lors de la prochaine séance. Un travail sérieux est effectué à ce sujet.

Qu'en est-il de la gare de triage et du problème de son fonctionnement dominical questionne M. TAVERNIER ?

Des discussions et des échanges de courriers sont encore en cours répond Mme MAEDER qui n'a néanmoins rien de nouveau à annoncer à ce sujet actuellement. C'est en coordination avec les communes avoisinantes que sont menés ces échanges précise M. CHARMEY

Mme ESPANA veut comprendre pourquoi il n'est pas possible d'obtenir plus d'informations.

Mme MAEDER répond que rien n'a vraiment changé, elle confirme toutefois que la Municipalité est toujours en communication avec les CFF.

6. Préavis 1/2012 – Crédit d'étude de Fr. 176'000.—TTC pour l'élaboration d'un plan de quartier dans le secteur des Ochettes

M.TAVERNIER invite M. MIGNOT pour la commission technique et Mme ESPANA pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte

M. BORBOEN souhaite savoir si dans le cadre des équipements prévus, des options, à part bien sûr un parking, sont déjà envisagées.

Aucune pour l'instant répond M. MONNIN. Ces questions restent à étudier.

Quelles seront les redevances pour les nouvelles infrastructures prévues interroge M. CHRISTEN ?

Jusqu'à l'acceptation récente de la motion Haldy, aucune base légale n'existait au sujet du financement des infrastructures répond M. MONNIN. La loi permet aujourd'hui de faire participer les propriétaires qui bénéficient des infrastructures liées au plan de quartier, telles que par exemple collecteur, école, etc...mais tout cela reste à étudier !

M. GERMANN s'inquiète de savoir si les anciens propriétaires participeront à ce projet d'étude et s'ils venaient à le refuser, que se passerait-il ?

Les anciens propriétaires seront informés de ce qui sera décidé rassure M. MONNIN tout en spécifiant que les décisions seront prises au niveau du Conseil Communal et du Conseil d'Etat. Ils n'auront dès lors pas le choix de s'y opposer. Les éventuelles oppositions pourraient être formulées lors de la mise à l'enquête publique en respectant les voies légales.

Aucune autre remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER clôt la discussion et redonne la parole à M. MIGNOT et Mme ESPANA pour lecture des conclusions de leurs rapports.

Le préavis 1/2012 est accepté tel que présenté par la municipalité à l'unanimité (38 voix)

8. Propositions individuelles et divers

M. PILLOUD prend la parole pour signaler que devant le Café des Amis , au pied des arbres se trouvent des plaques métalliques qui deviennent extrêmement glissantes et donc dangereuses par temps de pluie ou lors de gel.

M. CHARMEY en prend note et étudiera les mesures possibles pour remédier à ce problème.

Interpellation de Mme MOTTU-STELLA, reproduite ici dans son intégralité :

En ma qualité de présidente de l'association qui gère l'U A P E de notre commune (pour ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec ce sigle, je précise qu'il s'agit de l'Unité d'Accueil Pour Ecolier qui s'occupe d'accueillir les enfants scolarisés de notre école des Crosettes, durant le temps avant le début des cours, durant la pause de midi et après les cours),

je porte à votre connaissance les ennuis actuellement subis et liés à la vague de froid qui a touché toute la Suisse et bien au-delà de nos frontières.

Depuis près de 2 semaines, la canalisation d'évacuation d'eau de la cuisine est gelée.

Les conséquences sont que le robinet, l'évier et le lave-vaisselle sont inutilisables. Le personnel a dû faire face à une situation extraordinaire : tout d'abord en transportant toute la vaisselle (service pour 27 personnes à midi !) dans le bâtiment de l'école afin de faire la vaisselle à la mode de nos arrière grands parents, puis avec l'accord de la Municipalité, il a pu utiliser le lave-vaisselle de l'école (mais le transport de la vaisselle d'un lieu à l'autre, nécessitant plusieurs trajets, par une température sibérienne, a vite découragé l'équipe) alors actuellement les repas sont servis dans des assiettes en carton avec des couverts en plastique.

Le problème a été identifié et se résume en 2 points :

- *Le canal d'évacuation d'eau n'a pas été enterré à une profondeur suffisante pour être protégé du gel;*
- *Le canal d'évacuation est trop étroit ce qui favorise la prise du gel (il faut aussi mentionner que l'évier a dû être débouché de façon musclée il n'y a pas très longtemps, car le diamètre du tuyau n'est vraisemblablement pas adapté à la vie normale d'une UAPE)*

Dans l'immédiat, tout le monde souhaite que les températures remontent afin que le tuyau se dégèle.

Ensuite, il est sans doute nécessaire de prévoir les travaux indispensables pour régler ce ou ces problèmes à l'avenir.

L'Association prie donc le Conseil et la Municipalité de bien vouloir entreprendre ce qui doit être fait, le plus vite possible, et l'en remercie par avance.

Enfin, M. TAVERNIER rappelle qu'une séance du Projet d'Agglomération Lausanne Morges à l'intention des conseillers communaux est prévue à Beausobre le 21 février 2012 à 18.00h. Il recommande à chacun d'y participer.

Il est 21.17h. lorsque M. TAVERNIER lève la séance.

Le Président



G.Tavernier



La Secrétaire



F.Palpacuer